



# Projet de doublement de la RD7 entre « La Lande Blanche » et « La Petite Tournée »

**Parlons-en !**

**Réunion publique de concertation**  
**Mardi 22 février 2022**



# Déroulé de la réunion

- ✓ 19h05      Propos introductifs
- ✓ 19h15      Présentation du nouveau parti d'aménagement et de la nouvelle concertation
- ✓ 19h40      Échanges
- ✓ 20h30      Conclusion

**Vous pouvez vous exprimer par SMS pendant la réunion :**  
**06 60 15 57 99**



# Origine du projet

Le projet de déviation de doublement est inscrit dans des documents officiels qui traduisent l'engagement public :

- ✓ Le plan ou programme relatif à la modernisation de l'itinéraire Lanvollon-Paimpol ;
- ✓ Projet de sécurisation et de doublement de la RD7 inscrit en opération prioritaire, au **Schéma Départemental d'Aménagement Routier des Côtes d'Armor** validé par délibération du Conseil départemental en date du 15 mars 2016.

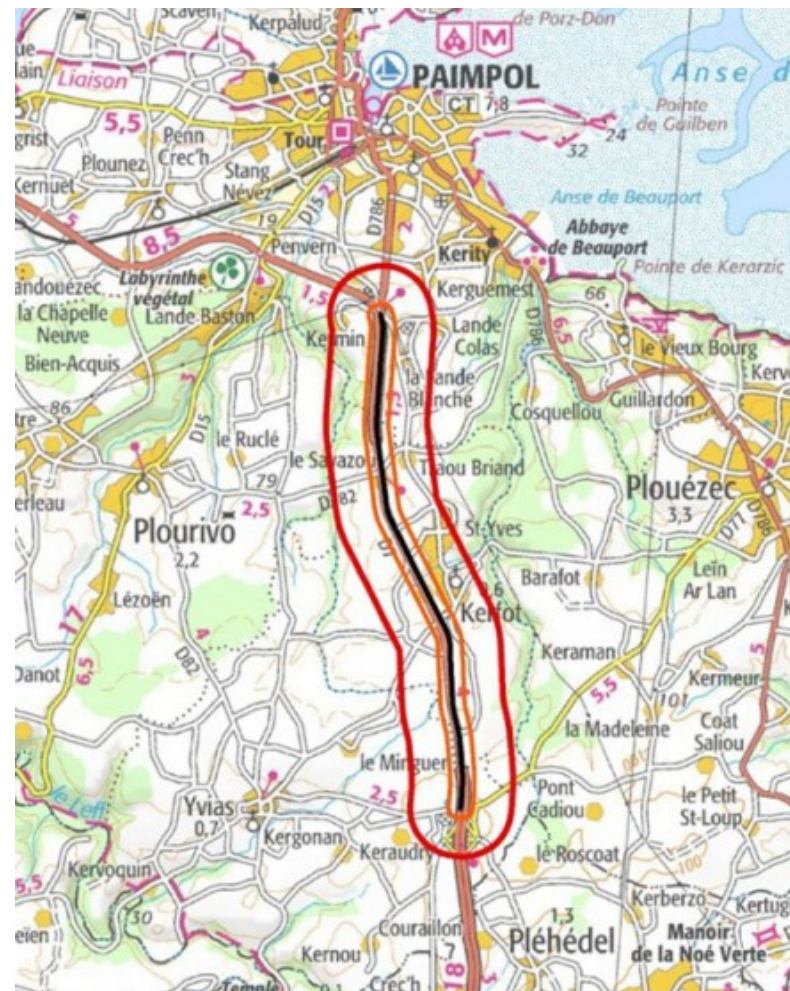


# Les objectifs

- ✓ **Sécuriser l'itinéraire** par l'aménagement de points d'échanges et la suppression des accès directs
- ✓ **Mieux prendre en compte les mobilités actives** par la création de de liaisons et l'aménagement de traversées sécurisées
- ✓ **Augmenter le niveau de service et améliorer la fluidité des trafics** de transit et d'intérêt local
- ✓ **Contribuer au désenclavement du bassin** économique et légumier de Paimpol, au développement des zones d'activités existantes

# Principes de l'aménagement

- ✓ Aménagement sur place à 2x2 voies de la RD7 existante ;
- ✓ Longueur de 4 000 mètres, entre le créneau existant de la Lande Blanche et l'échangeur de la Petite Tournée ;
- ✓ Aménagement type artères interurbaines avec giratoires (carrefours plans)





# Pourquoi un nouveau parti d'aménagement ?

- ✓ Les précédentes concertations 2018, 2021
- ✓ Le bilan de la concertation 2021
- ✓ Une volonté du Département de maximiser les intérêts de chacun en réduisant les impacts du projet



# Nouveau parti d'aménagement

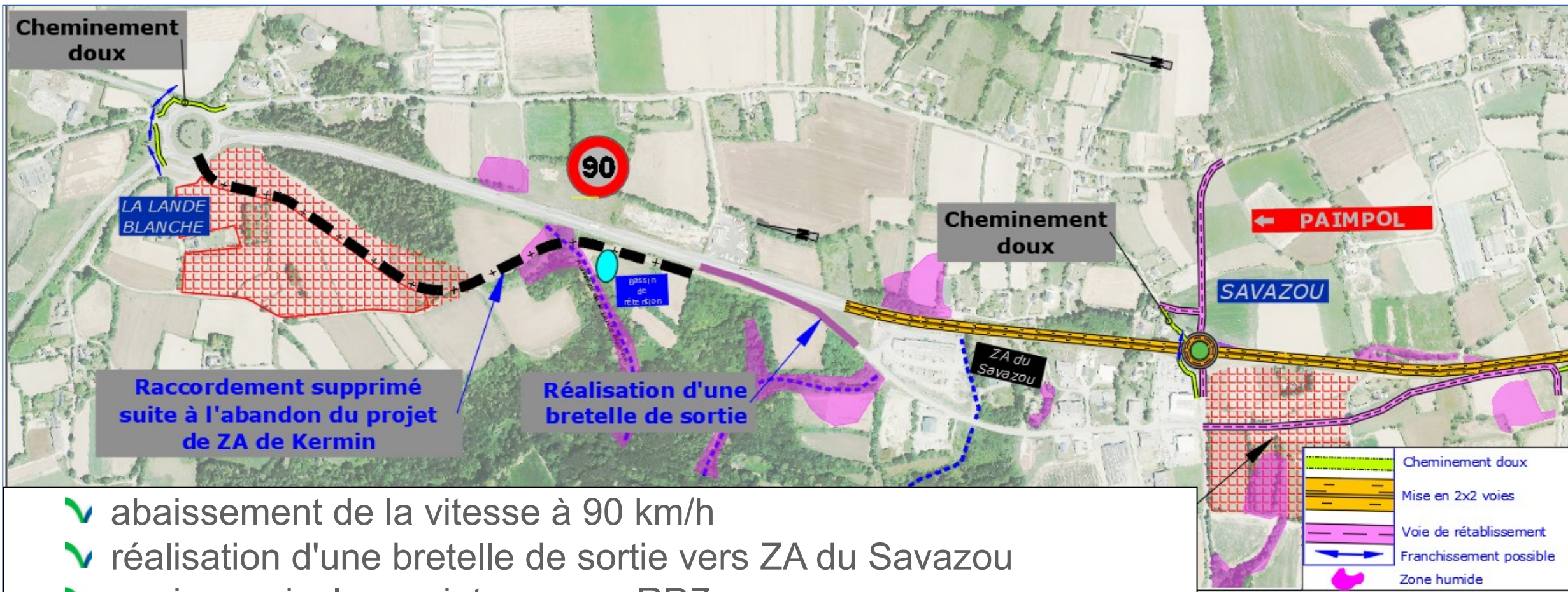
Vue d'ensemble





# LA LANDE BLANCHE - SAVAZOU

## Prolongement de la 2x2 voies jusqu'au giratoire

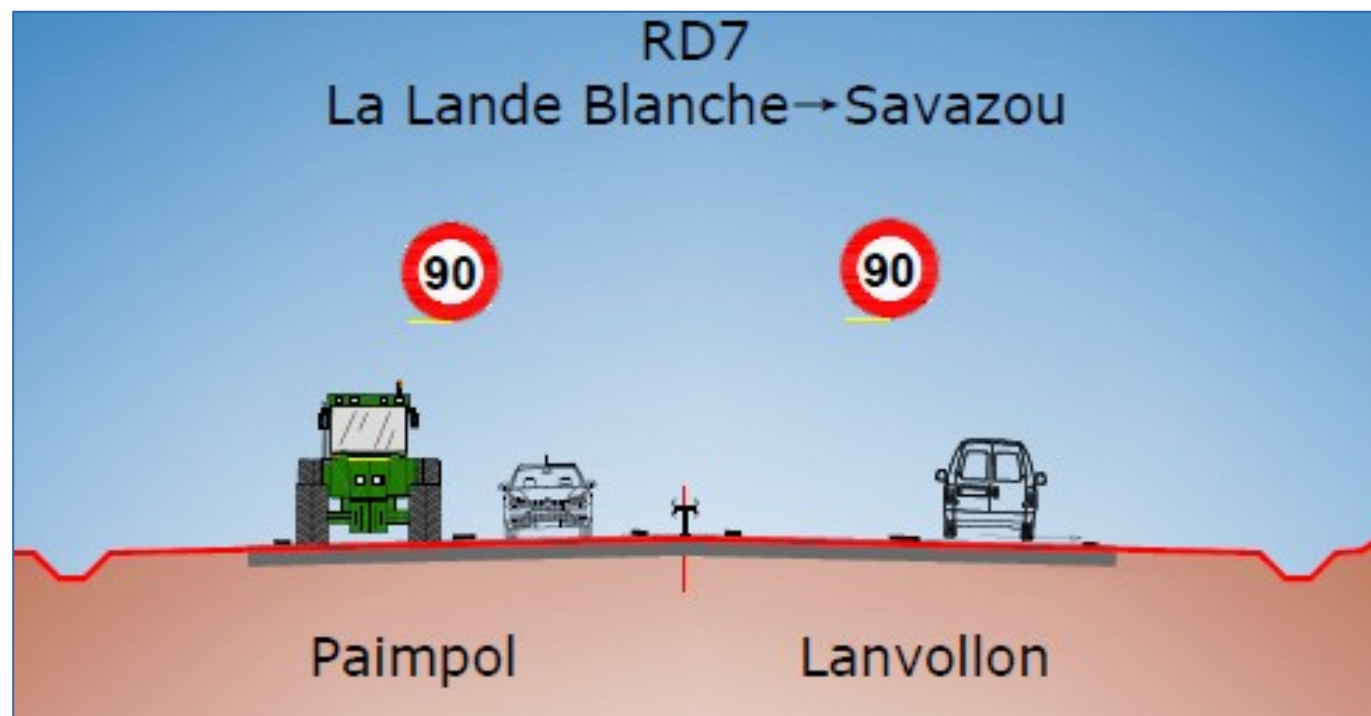


- ✓ abaissement de la vitesse à 90 km/h
- ✓ réalisation d'une bretelle de sortie vers ZA du Savazou
- ✓ engins agricoles maintenus sur RD7
- ✓ traversées sécurisées et cheminements doux sur les giratoires



# LA LANDE BLANCHE - SAVAZOU

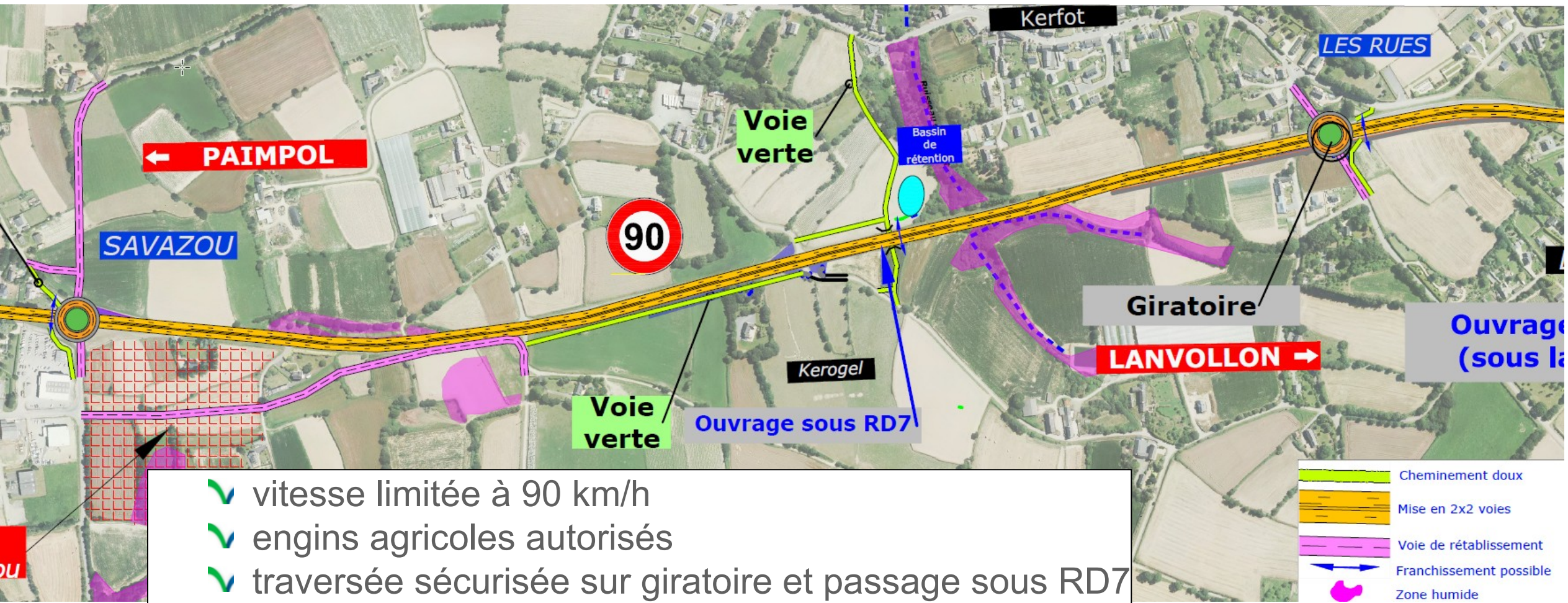
Prolongement de la 2x2 voies jusqu'au giratoire



- ✓ abaissement de la vitesse à 90 km/h
- ✓ réalisation d'une bretelle de sortie vers ZA du Savazou
- ✓ engins agricoles maintenus sur RD7
- ✓ traversées sécurisées et cheminements doux sur les giratoires

# SAVAZOU - LES RUES

2X2 voies sur 1.6kms



- ✓ vitesse limitée à 90 km/h
- ✓ engins agricoles autorisés
- ✓ traversée sécurisée sur giratoire et passage sous RD7
- ✓ prise en compte des mobilités actives

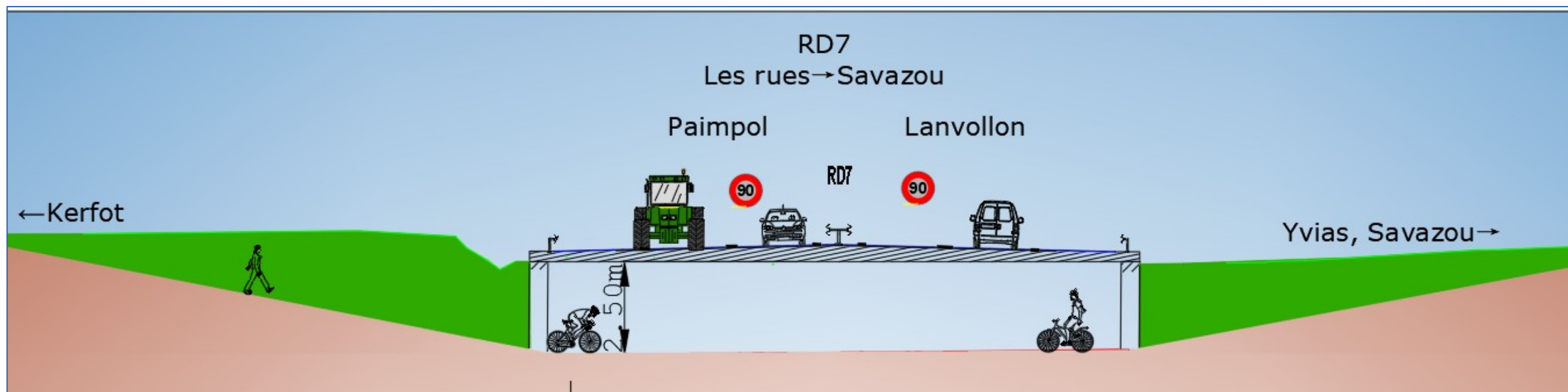


# SAVAZOU - LES RUES

## 2X2 voies sur 1.6kms

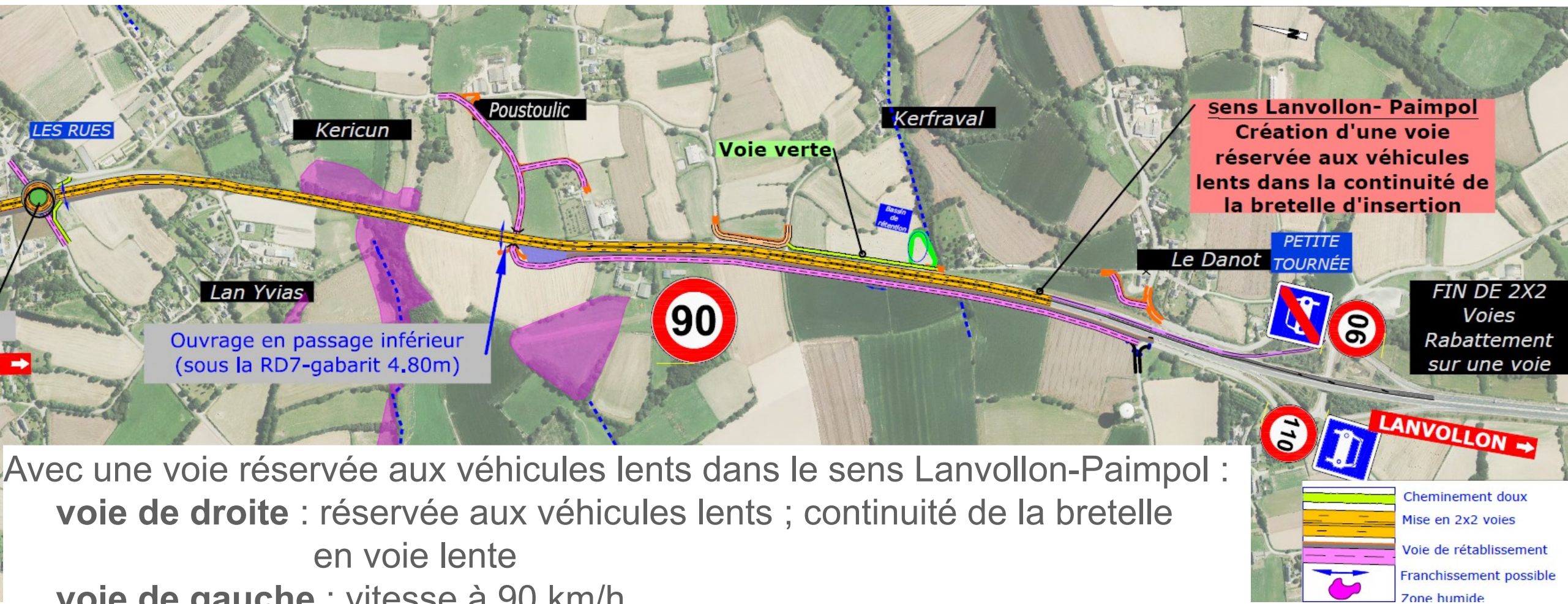


- ✓ vitesse limitée à 90 km/h
- ✓ engins agricoles autorisés
- ✓ traversée sécurisée sur giratoire et passage sous RD7
- ✓ prise en compte des mobilités actives



# LES RUES-PETITE TOURNÉE

2 x 2 voies



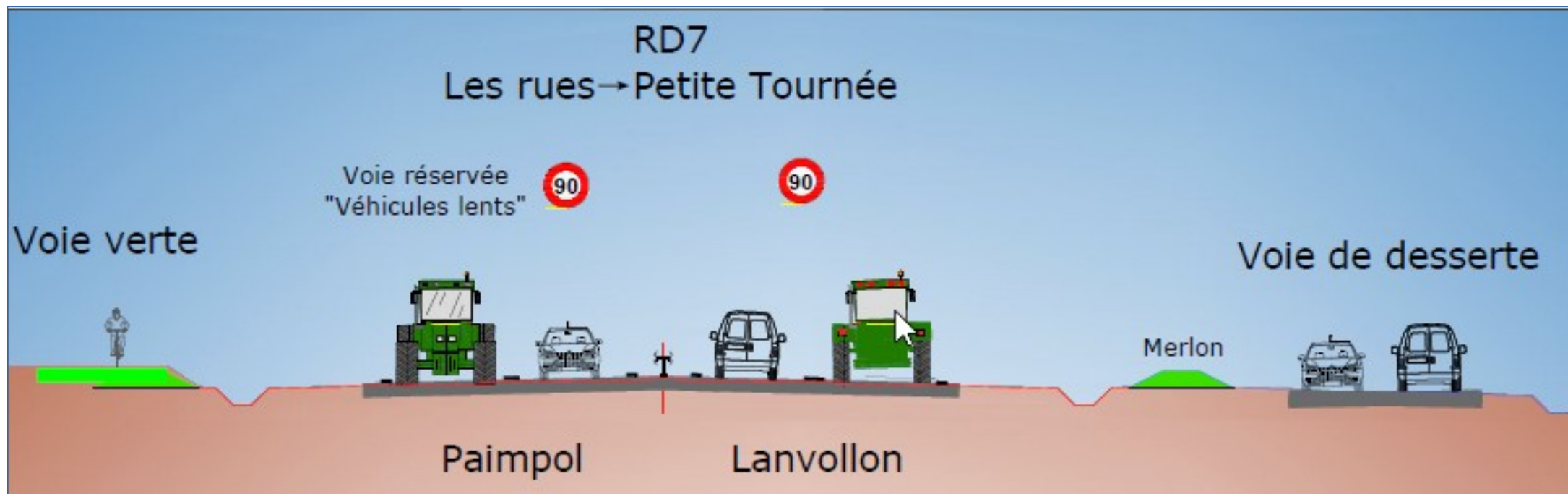
Avec une voie réservée aux véhicules lents dans le sens Lanvallon-Paimpol :

- voie de droite** : réservée aux véhicules lents ; continuité de la bretelle en voie lente
- voie de gauche** : vitesse à 90 km/h



# LES RUES-PETITE TOURNÉE

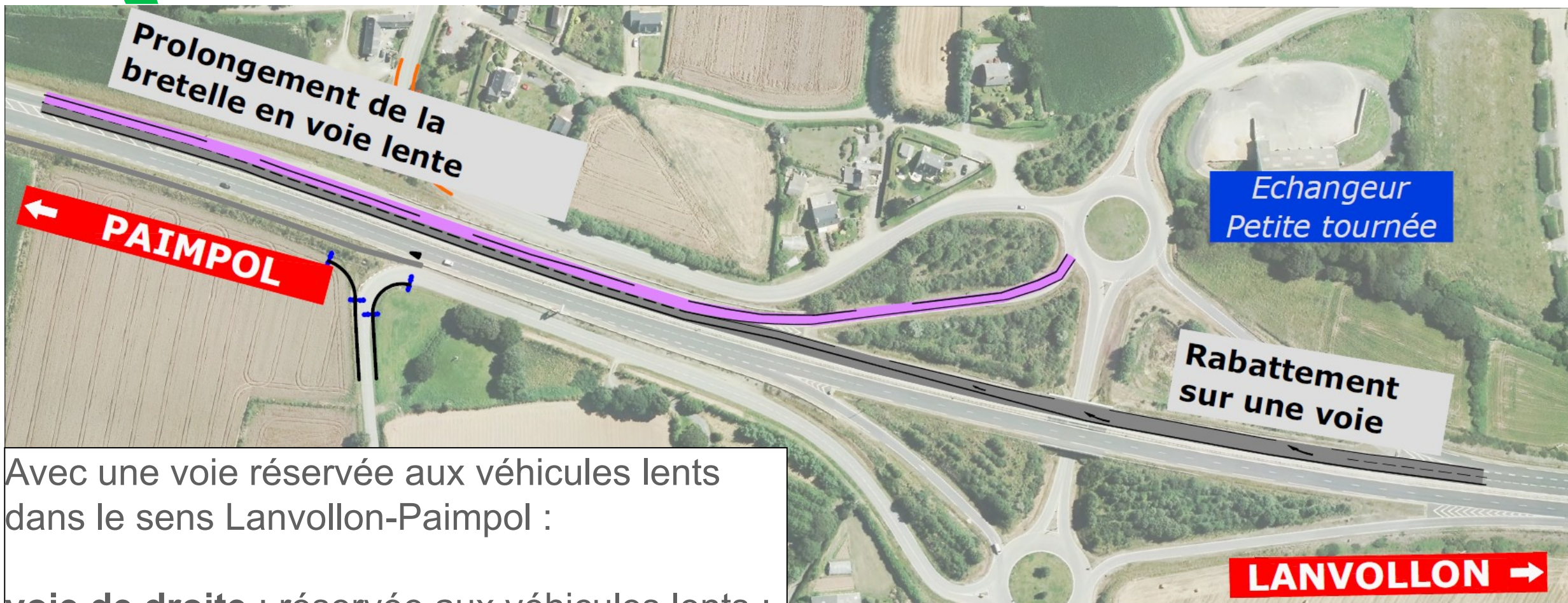
2 x 2 voies



Avec une voie réservée aux véhicules lents dans le sens Lanvollon-Paimpol :  
**voie de droite** : réservée aux véhicules lents ; continuité de la bretelle en voie lente  
**voie de gauche** : vitesse à 90 km/h

# LES RUES-PETITE TOURNÉE

## 2 x 2 voies-Plan de détail



Avec une voie réservée aux véhicules lents dans le sens Lanvollon-Paimpol :

**voie de droite** : réservée aux véhicules lents ;  
continuité de la bretelle en voie lente

**voie de gauche** : vitesse à 90 km/h



# Avantages

Ce nouveau parti d'aménagement permet :

- ✓ la réduction des impacts sur le foncier agricole,
- ✓ la réduction des impacts sur zones humides (doctrine ERC appliquée),
- ✓ la réduction des niveaux sonores par notamment l'abaissement de la vitesse à 90 km/h,
- ✓ l'amélioration des continuités agricole,
- ✓ la prise en compte des mobilités actives, avec des traversées sécurisées.





# Les objectifs de la nouvelle concertation

- ✓ **Inform**er le public sur l'évolution du projet
- ✓ **Recueillir** ses avis sur :
  - L'opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet, ses enjeux et ses impacts significatifs sur l'environnement et le territoire
  - Le nouveau parti d'aménagement envisagé.
- ✓ **Lui permettre** de formuler des observations et des propositions pour participer au projet et l'enrichir





# Les modalités de la concertation

- ✓ du mercredi 7 mars 2021 (9h) au vendredi 8 avril 2022 (12h)
- ✓ **Dossier de concertation :**
  - sur support papier en mairie de Kerfot
  - sur le site internet du département : [cotesdarmor.fr/participations-publiques](https://cotesdarmor.fr/participations-publiques)
- ✓ **Permanences en mairie de Kerfot :**
  - mardi 15 mars 2022 : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00
  - samedi 26 mars 2022 : 9h00 – 12h00



# Les modalités de la concertation

## Pour vous exprimer :

- ✓ **Site internet du Département** : [cotesdarmor.fr/participations-publiques](https://cotesdarmor.fr/participations-publiques)
- ✓ **Registre papier** mis à disposition en mairie de Kerfot  
(jours et heures d'ouverture habituels)
- ✓ **Courrier postal** adressé au Conseil Départemental des Côtes d'Armor :  
*Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer*  
*A l'attention de M. le Directeur*  
*9 Place du Général De Gaulle – CS 42371 – 22023 Saint-Brieuc Cedex 1*

# Les suites de cette phase de concertation

- ✓ **Bilan de la concertation** à l'issue de la phase 1
    - ✓ Site internet du Département : [cotesdarmor.fr/participations-publiques](https://cotesdarmor.fr/participations-publiques)
    - ✓ Mairies de Paimpol, Kerfot et Yvias
  - ✓ **Études techniques détaillées** (niveau projet) – montage des dossiers réglementaires
  - ✓ **Échange avec les collectivités locales**
  - ✓ **Concertation publique - Phase 2**
  - ✓ **Dépôt des dossiers réglementaires pour instruction en vue de l'obtention des autorisations**
- Timeline:
- Automne 2022
  - Mi 2022 à 2023
  - Fin 2023
  - 2024



**Merci pour votre attention !**



# **ÉCHANGES**

**Pour vous exprimer par SMS : 06 60 15 57 99**